



# SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

## **DELIBERATION**

# **COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024**

Objet : Autorisation de programme et ajustement des crédits de paiement

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 21 février à 11 heures, le Comité syndical du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le vendredi 16 février, s'est réuni par suite d'une absence de quorum lors de la séance du 15 février 2024, en session ordinaire au foyer communal de la commune de Rochefort-en-Valdaine, sous la présidence de Didier-Claude BLANC.

NOM, PRÉNOM	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	EXCUSÉ	NOM, PRÉNOM	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	EXCUSÉ
BLANC DC. (PR)	Х			MAISONNAT P.			Х
MASSEBEUF I. (VP)	Х			LADEGAILLERIE J.		Х	
TOURVIEILHE M. (VP)			Х	SOULIGNAC F.			Х
FERNANDEZ M. (VP)			Х	FERROUSSIER F.			Х
BRUN C. (VP)			Х	LEBRAT J.			Х
FALCONE C. (VP)	Х			MATHON C.			Х
BONNET-FERRAND V.			Х	INARD P.			Х
AURIAS C.		Х		REY C.	Х		
GAUCHER S.			Х	FERLAY A.			Х
SAULIGNAC H.			Х	DEVOCHELLE C.			Х
JOUVET P.			Х	GINEVRA S.			Х
ANGELI X.			Х	LARUE F.			Х
ANJOLRAS H.		Х		MANTONNIER L.			Х
ARAKELIAN JJ.			Х	MASSOLA C.	Х		
BOYER J.			Х	MARCAILLOU P.			Х
CARRIER M.			Х	MATTRAS JM.			Х
CHARBONNIER M.	Х			MOLINIE S.			Х
COLL N.			Х	MOSSAZ P.	Х		
DECONINCK S.	Х			NAJI D.			Х
DECULTY JP.			Х				

### Pouvoir: 3

- Pouvoir donné de Huguette ANJOLRAS à Isabelle MASSEBEUF ;
- Pouvoir donné de Jacques LADEGAILLERIE à Christian REY ;
- Pouvoir donné de Claude AURIAS à Didier-Claude BLANC.

Secrétaire de séance : Maurice CHARBONNIER.

**EN EXERCICE: 39** PRESENTS: 8 (34 voix) VOTANTS: 11

Quorum: 20



Envoyé en préfecture le 26/02/2024 Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le

ID: 026-200008027-20240226-CS202404-DE

#### Le Comité syndical

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts du syndicat mixte ADN;
- Vu le budget primitif et ses annexes ;
- Vu le rapport ;

Considérant que le syndicat mixte ADN a décidé en 2017 une gestion de cette opération d'investissement par AP/CP ;

Considérant les ajustements des crédits de paiement :

		AP	OP									
ľ		2017	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	2017	424 676 300,00	15 951 680,00	59 050 100,00	74 911 080,00	38 235 990,00	75 342 450,00	87 417 300,00	73 767 700,00	0,00	0	
	Ajustement	0,00	-13 232 687,00	-43 501 954,00	-42 690 378,00	-481 729,00	-27 016 387,00	-28 226 405,00	-438 479,00	87 074 666,00	85 545 000,00	35 797 090,00
	2023		2 718 993,00	15 548 146,00	32 220 702,00	37 754 261,00	48 326 063,00	59 190 895,00	73 329 221,00	87 074 666,00	85 545 000,00	35 797 090,00

#### Décide à l'unanimité des voix :

- ARTICLE UNIQUE: APPROUVER la mise à jour de l'autorisation de Programme et des crédits de Paiement.

Le secrétaire de séance

Le Président

#### **Maurice CHARBONNIER**

#### **Didier-Claude BLANC**

La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et le cas échéant, de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble.

À cette fin et dans les conditions prévues par le Code de justice administrative, une requête peut être déposée :

- Soit directement à l'accueil du tribunal ;
- Soit en ligne via le téléservice « Télérecours citoyens » (<u>www.telerecours.fr</u>) ;
- Soit par voie postale, de préférence par recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Tribunal administratif de Grenoble 2 Place de Verdun Boîte Postale 1135 38022 Grenoble Cedex

En application des dispositions du Code des relations entre le public et l'administration, il est également possible, avant l'expiration du délai de recours contentieux, d'exercer un recours gracieux à l'encontre de la présente délibération. Dans cette hypothèse, le délai de recours contentieux est interrompu et un nouveau délai de deux mois commence à courir à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet.

Ce recours doit de préférence être effectué par écrit en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :



Envoyé en préfecture le 26/02/2024 Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le

ID: 026-200008027-20240226-CS202404-DE

Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique 8 avenue de la Gare CS 20125 Alixan 26958 Valence Cedex 9